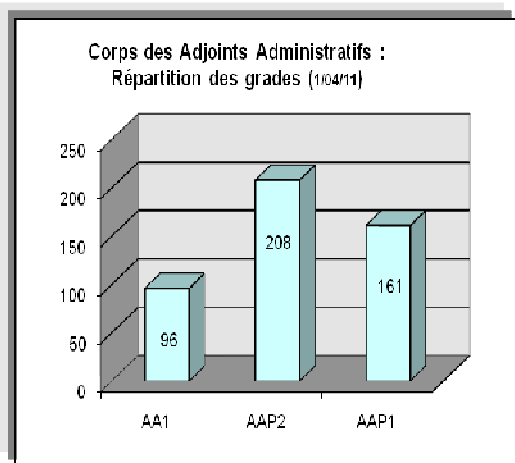


**REUNION SUR LES CRITERES D'AVANCEMENTS ET PROMOTIONS
DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

- 9 septembre 2011 -



Les Participants :

Les membres titulaires de la CAP sont invités à une réunion de travail, préparatoire à la CAP de décembre (15/12), sur les critères d'avancement.

Sont présents : pour le SNU (2 sièges), une titulaire, pour FO (4 sièges), les quatre titulaires. Du côté de l'administration : M. BOUTHIER (DT COAL), M. ZIETEK (DRH Méditerranée), Mme VAUX (nouvelle chef de département de gestion du personnel), Mme CANTIN (adjointe au chef de département) et Mme DELAIR (gestionnaire du corps des administratifs C).

Le contexte :

Une note de service en cours de diffusion, sur Intraforêt (11-PF-174) sur le fonctionnement des CAP (qui précisons-le, n'a été votée en CTPC que par les syndicats FO) indique, partie Promotions, que le tableau d'avancement sera désormais ventilé, pour ce qui concerne les C, comme suit :

- 30 % seront proposés par les DT au titre du **GRAND MERITE**
- 60 %, toujours par les DT, au titre du mérite et de l'expérience professionnelle
- 10 % au niveau national, au titre de l'ancienneté.

L'objectif affiché dans la note de service est de garantir à chaque fonctionnaire n'ayant pas démerité d'atteindre le dernier grade de son corps avant la fin de sa carrière, la réalité est toute autre.....

La discussion :

Votre représentante SNUPFEN s'est opposée vigoureusement à cette notion de grand mérite [qui n'existe nulle part ailleurs dans la fonction publique], totalement à l'opposé des propos, voire promesses, de Mme BOULENGIER, tenus lors des dernières CAP, sur la reconnaissance des personnels administratifs C et sur sa volonté de mettre en place une carrière plus linéaire pour nous.

C'est pour répondre à cet objectif que le SNUPFEN a demandé lors du CTPC, que le taux de promotion soit de 50 % des promouvables, pour les deux grades, et après d'âpres et difficiles négociations, c'est 25 % qui a été accordé par la DRH. 2012 : ECONOMIE, RIGUEUR.... Regrettable d'autant plus qu'aucune avancée significative n'a été faite pour un plan de requalification en B. Voilà comment nous sommes considérés.

Mais l'administration maintient prétextant la parution imminente de cette note.

.../...

Comment cela va se traduire pour 2012 ?

Pourront être inscrits au tableau d'avancement

- ✓ AAP2 : 18 collègues
- ✓ AAP1 : 15 collègues

Pour le « Grand Mérite » (30 %) :

Aucune consigne claire ne sera donnée aux DT sur le grand mérite. Les DT pourront donc proposer qui ils veulent, sans critères particuliers. Selon les représentants de l'administration présents : les plus performants, ceux qui rendent des services à l'établissement (lesquels ??), qui donnent satisfaction à la hiérarchie ou qui démontrent leurs capacités d'adaptation.

Le SNU réclame de la clarté, de l'objectivité, et des justifications. Les propositions devront être accompagnées d'un rapport motivé du DT.

Pour les 60 % au mérite et à l'expérience professionnelle

La même notion floue de mérite sera utilisée, mais un peu plus cadrée. Les discussions, dans lesquelles le Snu a pris toute sa part, ont abouti sur :

Passage en AA1 :

Pour le passage en AA1, il y a un taux fixé pour 2012 est de 100 %.

Ce passage ne concerne qu'une seule personne, détachée d'une autre administration. Sauf avis contraire motivé du service concerné, il ne devrait pas y avoir de problème pour l'intéressé.

Passage en AAP2 :

- au moins 8 ans dans le corps des adjoints,
- moyenne des trois dernières notes
- pas de seuil d'âge.

Passage en AAP1 :

- au moins 7 ans dans le grade d'AAP2,
- prise en compte de l'ancienneté fonction publique sans seuil,
- moyenne des trois dernières notes

Pour les CDF1 et les CDFP1, le taux de promouvables est de 100 %, car cette promotion concerne 1 personne pour l'accès au grade de CDF1 et 2 personnes pour l'accès au grade de CDFP1.

Le Snu a défendu et obtenu le retrait du seuil d'âge, car pour nous la notion d'expérience professionnelle doit également être appréciée au regard de l'ancienneté fonction publique. Nous avons par contre obtenu que les notes soient considérées aussi dans leur évolution positive, même si elles sont légèrement inférieures à 25 et que l'ancienneté corps minimale soit supérieure à la moyenne du corps.

Le Snu a défendu et obtenu au moins 7 ans dans le grade pour l'accès en AAP1 afin de permettre une carrière plus linéaire à un plus grand nombre.

Au titre de l'ancienneté (10 %)

- Ancienneté fonction publique, ancienneté corps et l'âge
- Moyenne des trois dernières notes,

Le Snu a défendu et obtenu la prise en compte de l'âge.

Par contre, pour nous le % fixé à ce titre, en deçà de ce qui avait été obtenu par le passé (30 %), est insuffisant surtout au regard du faible nombre de promotions fixé pour 2012. Il est fort à craindre qu'un certain nombre de collègues, n'ayant pourtant pas démérité, n'accèdent pas au dernier grade avant de partir en retraite.

Le SNUPFEN a enfin insisté pour que la note soit accompagnée d'explications claires, surtout sur la notion de « Grand Mérite ».

En conclusion, pour l'administration, ces orientations données aux DT, ne sont qu'une aide à la préparation. Les décisions sont toujours du ressort de la CAP. Nous y serons vigilants. Nous les invitons surtout à plus de justice, d'équité, de cohésion et de transparence. C'est un sujet sensible dont les résultats amènent souvent beaucoup d'incompréhension et accroît le malaise ambiant.

A la demande du DG, qui a compris l'opposition syndicale majoritaire, sans toutefois oser déjuger sa DRH, un bilan sera réalisé dans 1 an.

La CAP qui traitera des avancements est prévue le **15 décembre 2011**. En attendant, si vous êtes susceptibles d'être concernés par ces tableaux d'avancement, sollicitez votre DRH-DT pour connaître le sort qui vous est réservé.

**Pour le SNUPFEN,
Les représentantes titulaires élues :**
Aurore DUPRET : Tél : 03.44.92.55.35 - aurore.dupret@onf.fr
Corine ELI : Tél : 03.88.47.49.91 - corine.eli@onf.fr

**VOUS APPRECEZ NOTRE TRAVAIL,
VOTEZ SNUPFEN SOLIDAIRES
AUX ELECTIONS DU 20 OCTOBRE 2011.**

Le matériel électoral arrive chez vous dans quelques jours.

Snupfen
Union Syndicale
Solidaires
Forêts

Quelle forêt pour nos enfants ?
Le 20 Octobre 2011
Je Vote pour MOI
Je Vote pour NOUS
Je vote pour la FORET
Je vote SNUPFEN/Solidaires!

Solidaires
FONCTION PUBLIQUE

LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Ci-dessous la configuration actuelle des différents grades, à partir de laquelle nous avons pu débattre. Cela permet à chacun(e) de mieux comprendre où vous vous situez au sein du corps et éventuellement les choix qui seront faits à la prochaine CAP, prévue le 15 décembre 2011.

